



RAPPORT FINANCIER ANNUEL CONSOLIDÉ

31 DÉCEMBRE 2017

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

RAPPORT FINANCIER ANNUEL CONSOLIDÉ 31 DÉCEMBRE 2017

TABLE DES MATIÈRES

Rapport de la direction	1
Rapport de l'auditeur indépendant	3
Bilan consolidé	4
Produits, charges et évolution des soldes de fonds consolidés	5
Flux de trésorerie consolidés	7
Notes afférentes aux états financiers consolidés	8
Renseignements supplémentaires :	
Produits, charges et évolution des soldes de fonds consolidés	
Fonds des programmes.....	23
Fonds des rentes viagères.....	24
Fonds de capitalisation.....	25

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Rapport de la direction

La direction de la Fondation est responsable de la préparation des états financiers consolidés. De l'avis de la direction, ces états financiers consolidés donnent une image fidèle de la forme et de la substance des transactions et reflètent raisonnablement la situation financière et les résultats des activités de la Fondation. Les états financiers consolidés ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. La direction a utilisé, pour comptabiliser les montants présentés dans les états financiers consolidés, les meilleures estimations et les jugements appropriés qu'elle estime raisonnables dans les circonstances en vue de s'assurer que les états financiers consolidés sont, dans tous leurs aspects significatifs, fidèlement présentés.

L'information financière est présentée par fonds dans le rapport financier annuel de la Fondation afin de mieux segmenter ses principaux axes opérationnels. Le fonds des programmes regroupe les activités fondamentales de la Fondation mises en œuvre pour s'acquitter de sa mission d'aider les communautés les plus démunies de notre planète à retrouver leur dignité humaine de manière durable et soutenable. Ce fonds ne reçoit toutefois que les revenus perçus pour le financement direct des projets communautaires. Dans ces circonstances, la capacité et la stabilité financière à long terme sont par conséquent des composantes indispensables au soutien de ces engagements à long terme, et en représentent des éléments contributifs importants. Le fonds de capitalisation a pour objet de regrouper les activités de soutien financier à long terme. Ainsi, le produit des campagnes de capitalisation, les dons patrimoniaux et les autres apports à long terme y sont comptabilisés et le fonds de capitalisation effectue annuellement des contributions au soutien de l'exploitation des programmes à même le patrimoine de la Fondation qui y est conservé. Le fonds des rentes viagères continue de rendre compte distinctement des opérations de rentes, répondant ainsi aux critères d'importance, de différenciation et de risque particulier associés à cette activité.

Les opérations de rentes viagères sont comptabilisées selon les méthodes comptables utilisées par les entreprises d'assurances de personnes, dont les produits de rentes sont une composante. Cette présentation offre une compréhension plus complète au lecteur des états financiers consolidés quant aux composantes financières de ces opérations de rentes viagères ainsi qu'une meilleure appréciation de la performance et des risques découlant de cette activité. Le comité de direction mandate des actuaires indépendants pour évaluer les passifs découlant de ces activités. La plus récente évaluation indépendante du passif actuariel a été effectuée au 31 décembre 2016. La prochaine évaluation est prévue au 31 décembre 2018.

Pour assurer la justesse et l'objectivité des données contenues dans les états financiers consolidés, la direction a doté la Fondation et ses filiales de systèmes de contrôles internes. La direction croit que les contrôles internes donnent l'assurance raisonnable que les données financières sont fiables et constituent une base adéquate pour l'établissement de rapports financiers, et que les biens de la Fondation sont convenablement comptabilisés et préservés.

Le conseil d'administration délègue la gestion des placements au comité de placements, lequel agit à titre de fiduciaire pour les participants. Le comité de placements voit à la gestion prudente et efficace de l'actif de la Fondation et à la préparation d'une politique de placements écrite tenant compte de ses caractéristiques et obligations financières propres. La politique de placements est revue annuellement. Ce comité recommande les gestionnaires de placements et définit leurs mandats et objectifs. Il recommande également le gardien des valeurs. De plus, il effectue semi-annuellement une analyse de la répartition des actifs ainsi qu'une évaluation du rendement du portefeuille et de la performance des gestionnaires à l'aide des données fournies par un évaluateur indépendant.


FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Rapport de la direction (*suite*)

Le conseil d'administration exerce sa responsabilité de manière continue relativement aux états financiers consolidés contenus dans le présent rapport annuel notamment par l'entremise de son comité d'audit, lequel est composé, en majorité, de personnes externes à l'équipe de gestion. Le comité d'audit rencontre l'auditeur indépendant de la Fondation au début et à la conclusion de son mandat; il revoit les états financiers consolidés audités de la Fondation et formule les recommandations appropriées au conseil d'administration.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., l'auditeur indépendant de la Fondation et dont le rapport suit, a audité les états financiers consolidés de la Fondation conformément aux normes canadiennes d'audit. Son audit fournit un examen objectif et indépendant de la présentation fidèle de la situation financière et des résultats des activités de la Fondation selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

La direction est d'avis que sa gestion des risques financiers de la Fondation est adéquate et que sa stabilité financière à long terme est bien assurée. Au 31 décembre 2017, le solde disponible du fonds des programmes, lequel correspond au fonds de roulement de la Fondation, représente 21,5 % des opérations du fonds ou environ 3 mois d'activités. Au cours de l'exercice, le fonds de capitalisation a contribué 4 045 000 \$ au soutien des programmes, soit l'équivalent de 31,7 % des charges totales. En fin d'exercice, le solde du fonds de capitalisation s'élève à 24 166 897 \$, soit près de six fois la contribution annuelle au fonds des programmes. En ce qui concerne les opérations de rentes, elles ont dégagé un surplus de 275 063 \$ au cours de l'exercice. La provision pour prestations futures, actualisée selon les paramètres établis par l'évaluation actuarielle effectuée au 31 décembre 2016 par Consultation Aon inc., a augmenté de 57 790 \$ par rapport à l'exercice précédent. Le solde discrétionnaire du fonds de capitalisation représente une couverture additionnelle de 89 % de la provision pour prestations futures.



André Dostie

Président

Richard Veenstra

Directeur général

Vincent Dostie

Trésorier

Montréal, Canada
Le 2 mai 2018

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de la
Fondation Jules et Paul-Émile Léger

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la Fondation Jules et Paul-Émile Léger, qui comprennent le bilan¹ consolidé au 31 décembre 2017, et les états consolidés des produits, charges et évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Fondation Jules et Paul-Émile Léger au 31 décembre 2017, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

*Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.*¹

Le 30 mai 2018

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A120628

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Bilan consolidé

31 décembre				2017	2016
	Fonds des programmes	Fonds des rentes viagères	Fonds de capitalisation	Total	Total
Actif					
Encaisse	1 899 337 \$	– \$	– \$	1 899 337 \$	2 780 547 \$
Placements (note 3)	3 777 058	19 958 258	24 625 945	48 361 261	47 078 624
Débiteurs	114 770	–	–	114 770	76 982
Avances interfonds à recevoir*	377 388*	–	–	–	–
Frais payés d'avance	116 312	–	–	116 312	73 828
Autres actifs	16 076	–	–	16 076	13 798
	6 300 941	19 958 258	24 625 945	50 507 756	50 023 779
Immobilisations (note 4)	93 254	–	–	93 254	96 562
	6 394 195 \$	19 958 258 \$	24 625 945 \$	50 601 010 \$	50 120 341 \$
Passif					
Créditeurs et charges à payer	498 366 \$	436 500 \$	– \$	934 866 \$	913 977 \$
Avances interfonds à payer*	–	369 840*	7 548*	–	–
Contribution du gouvernement canadien reportée (note 5)	2 738 918	–	–	2 738 918	2 358 976
Contributions du public et d'organismes reportées (note 5)	329 728	–	451 500	781 228	332 176
	3 567 012	806 340	459 048	4 455 012	3 605 129
Provision pour prestations futures (note 6)	–	19 151 918	–	19 151 918	19 094 128
	3 567 012	19 958 258	459 048	23 606 930	22 699 257
Engagements (note 14)					
Solde de fonds					
Investi en immobilisations	93 254	–	–	93 254	96 562
Affecté en permanence (note 7)	–	–	7 198 380	7 198 380	6 616 233
Affecté par la direction	–	–	16 968 517	16 968 517	17 993 017
Disponible	2 733 929	–	–	2 733 929	2 715 272
	2 827 183	–	24 166 897	26 994 080	27 421 084
	6 394 195 \$	19 958 258 \$	24 625 945 \$	50 601 010 \$	50 120 341 \$

* Ces montants n'apparaissent pas dans la colonne du total étant donné qu'ils s'éliminent.

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

Au nom du conseil,



Administrateur



Administrateur

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Produits, charges et évolution des soldes de fonds consolidés

Exercice terminé le 31 décembre	2017			2016	
	Fonds des programmes	Fonds des rentes viagères	Fonds de capitalisation	Total	Total
Produits					
Gouvernement canadien	6 043 396 \$	– \$	– \$	6 043 396 \$	5 567 262 \$
Gouvernement québécois	194 312	–	–	194 312	24 426
Public et organismes :					
Dons	2 153 509	–	78 539	2 232 048	1 939 176
Legs	–	–	1 047 510	1 047 510	2 813 697
Placements (note 8)	322 826	657 119	2 484 423	3 464 368	2 621 318
Rentes souscrites	–	2 202 404	–	2 202 404	2 031 650
	8 714 043	2 859 523	3 610 472	15 184 038	14 997 529
Charges (note 9)					
Programmes (note 10)	10 958 170	–	–	10 958 170	10 099 891
Promotion et communication	1 008 191	220 240	112 605	1 341 036	1 306 940
Administration	777 333	97 990	121 947	997 270	936 793
Primes d'assurance vie	–	–	48 336	48 336	49 903
Prestations aux titulaires de contrats	–	2 208 440	–	2 208 440	2 136 555
Variation de la provision pour prestations futures (note 6)	–	57 790	–	57 790	161 731
Changements d'hypothèses et de méthodologie (note 6)	–	–	–	–	1 130 000
	12 743 694	2 584 460	282 888	15 611 042	15 821 813
(Insuffisance) excédent des produits par rapport aux charges	(4 029 651)	275 063	3 327 584	(427 004)	(824 284)
Virement de l'excédent de l'exercice du fonds des rentes viagères au fonds de capitalisation	–	(275 063)	275 063	–	–
Fonds affectés reçus	–	–	–	–	1 456 831
Virement du fonds de capitalisation au fonds des programmes pour soutenir les opérations de l'exercice	4 045 000	–	(4 045 000)	–	–
Variation du solde de fonds liée aux activités de l'exercice	15 349 \$	– \$	(442 353)\$	(427 004)\$	632 547 \$

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Produits, charges et évolution des soldes de fonds consolidés (suite)

Exercice terminé le 31 décembre				2017	2016
	Fonds des programmes	Fonds des rentes viagères	Fonds de capitalisation	Total	Total
Solde reporté de la page précédente	15 349 \$	– \$	(442 353)\$	(427 004)\$	632 547 \$
Solde de fonds au début	2 811 834	–	24 609 250	27 421 084	26 788 537
Solde de fonds à la fin	2 827 183 \$	– \$	24 166 897 \$	26 994 080 \$	27 421 084 \$
Composé de :					
Solde de fonds investi en immobilisations	93 254 \$	– \$	– \$	93 254 \$	96 562 \$
Solde de fonds affecté en permanence (note 7)	–	–	7 198 380	7 198 380	6 616 233
Solde de fonds affecté par la direction pour assurer la pérennité et soutenir le financement à long terme des programmes	–	–	16 968 517	16 968 517	17 993 017
Solde de fonds disponible pour maintenir un fonds de roulement et appuyer les engagements liés aux programmes	2 733 929	–	–	2 733 929	2 715 272
	2 827 183 \$	– \$	24 166 897 \$	26 994 080 \$	27 421 084 \$

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Flux de trésorerie consolidés

Exercice terminé le 31 décembre	2017	2016
Activités de fonctionnement		
Fonds des programmes :		
Insuffisance des produits par rapport aux charges	(4 029 651)\$	(4 046 878)\$
Éléments sans incidence sur les liquidités :		
Amortissement des immobilisations	41 860	39 656
Augmentation de la juste valeur des placements	(262 615)	(90 815)
Variation nette des contributions reportées	377 494	1 341 197
Variation nette des autres éléments hors caisse de l'actif et du passif	(605 862)	1 392 726
	(4 478 774)	(1 364 114)
Fonds des rentes viagères :		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	275 063	(1 246 699)
Éléments sans incidence sur les liquidités :		
Variation de la provision pour prestations futures	57 790	161 731
Changements d'hypothèses et de méthodologie	-	1 130 000
(Augmentation) diminution de la juste valeur des placements	(133 984)	78 326
Variation nette des autres éléments hors caisse de l'actif et du passif	608 764	(1 335 644)
	807 633	(1 212 286)
Fonds de capitalisation :		
Excédent des produits sur les charges	3 327 584	4 469 293
Élément sans incidence sur les liquidités :		
Augmentation de la juste valeur des placements	(2 091 723)	(1 558 282)
Fonds affectés reçus	-	1 456 831
Variation nette des contributions reportées	451 500	-
Variation nette des autres éléments hors caisse de l'actif et du passif	(64 563)	46 707
	1 622 798	4 414 549
	(2 048 343)	1 838 149
Activités d'investissement		
Fonds des programmes :		
Acquisition nette de placements	(408 884)	(1 625 045)
Acquisition d'immobilisations	(38 552)	(52 433)
Fonds des rentes viagères :		
Acquisition nette de placements	(532 570)	(34 413)
Fonds de capitalisation :		
Cession nette de placements	2 147 139	882 150
	1 167 133	(829 741)
(Diminution) augmentation de l'encaisse	(881 210)	1 008 408
Encaisse au début	2 780 547	1 772 139
Encaisse à la fin	1 899 337 \$	2 780 547 \$

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2017

1. Statuts et nature des activités

La Fondation Jules et Paul-Émile Léger (la « Fondation ») est une société sans but lucratif constituée en vertu d'une loi spéciale du Parlement du Canada, sanctionnée le 18 décembre 1981. La Fondation a pour mission d'aider les orphelins, les vieillards, les lépreux, les personnes handicapées, les déshérités et les victimes de sévices. Les principaux objectifs sont de combattre la maladie et la faim, d'organiser, d'encourager, de coordonner et de soutenir, matériellement et spirituellement, toute activité ou œuvre éducationnelle, religieuse, philanthropique, humanitaire ou de bienfaisance, tant au Canada qu'à l'étranger.

Pour s'acquitter de sa mission, la Fondation sollicite des contributions du public, des gouvernements et d'autres organismes, tant pour appuyer directement ses activités et programmes en cours que pour financer ses engagements à long terme et assurer sa pérennité. De la part des individus, la Fondation sollicite des dons courants et des dons patrimoniaux (legs). Ces dons et contributions sont appelés apports aux fins des méthodes comptables. Les contributions majeures effectuées par des individus sont parfois identifiées comme fonds in memoriam selon la volonté du donateur. En plus de ces apports, la Fondation reçoit des contributions de capitaux (rentes souscrites) cédés irrévocablement en contrepartie de rentes viagères.

La Fondation soutient des programmes et des projets communautaires qui favorisent un développement durable au Canada, en Amérique latine, en Afrique et en Asie. Ceux-ci s'inscrivent dans le cadre d'interventions qui s'échelonnent sur plusieurs années et qui sont exécutées conjointement avec des partenaires non gouvernementaux locaux.

Afin de soutenir financièrement ses programmes, la Fondation s'est dotée d'une politique de gestion, laquelle, depuis sa création par le Cardinal Léger, vise notamment à affecter les revenus de placements aux frais fixes et généraux, permettant ainsi d'attribuer une plus grande part des dons du public aux programmes.

Pour conserver leur statut d'organismes de bienfaisance, la Fondation et ses filiales doivent répondre à des exigences concernant leurs dépenses annuelles (« dépenses minimales de bienfaisance ») en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu. Les dépenses minimales de bienfaisance correspondent au montant minimal calculé qu'un organisme de bienfaisance enregistré doit dépenser chaque année à même ses propres programmes de bienfaisance ou en faisant des dons à des donataires reconnus. Le défaut de se conformer aux exigences peut mener à la révocation de l'enregistrement de l'organisme de bienfaisance. Au 31 décembre 2017, la Fondation et ses filiales se conforment aux exigences de l'Agence du revenu du Canada.

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Notes afférentes aux états financiers consolidés (*suite*)

31 décembre 2017

2. Principales méthodes comptables

Les états financiers consolidés ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. Les principales méthodes comptables sont les suivantes :

a) États financiers consolidés

Les états financiers consolidés regroupent les comptes de la Fondation et de ses filiales en propriété exclusive :

- | | |
|---|-------------------------------|
| - Éditions des partenaires | - Les Partenaires du Cardinal |
| - Institut Cardinal Léger pour la santé | - Partenaires du monde |
| - La Croix d'or | - Recours des sans-abri |
| - Le Cardinal Léger et ses œuvres | - Secours aux aînés |

b) Comptabilité par fonds

Les états financiers consolidés sont présentés par fonds.

Fonds des programmes

Le fonds des programmes regroupe toutes les activités menées par la Fondation pour soutenir son action caritative au Canada et à l'étranger, par programmes autonomes ou en partenariat. Les produits du fonds des programmes comprennent les contributions des partenaires et les dons courants du grand public.

Fonds des rentes viagères

Le fonds des rentes viagères présente les opérations découlant d'ententes contractuelles par lesquelles les titulaires rentiers cèdent irrévocablement un capital en contrepartie d'une rente viagère. Les excédents annuels découlant de cette activité sont virés au fonds de capitalisation et les insuffisances, s'il y a lieu, sont comblées par ce fonds.

Fonds de capitalisation

Le fonds de capitalisation a pour objectif d'assurer la pérennité de la Fondation et de soutenir au besoin le financement à long terme des programmes. Il reçoit les apports provenant des campagnes de capitalisation, les legs, les apports pour le paiement de primes d'assurance vie et les dotations. Le fonds reçoit également les excédents du fonds des rentes viagères et comble, s'il y a lieu, les insuffisances de ce fonds.

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Notes afférentes aux états financiers consolidés (*suite*)

31 décembre 2017

2. Principales méthodes comptables (*suite*)

c) Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont constatés initialement à la juste valeur au moment où la Fondation devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Par la suite, tous les instruments financiers sont comptabilisés au coût après amortissement, à l'exception des placements qui sont comptabilisés à la juste valeur à la date de clôture. Les fluctuations de la juste valeur, qui incluent les intérêts gagnés, les intérêts courus, les gains et les pertes réalisés sur cession et les gains et pertes non réalisés, sont incluses dans les produits de placements.

Les coûts de transaction liés aux instruments financiers comptabilisés à la juste valeur sont passés en charges au moment où ils sont engagés. Dans le cas des autres instruments financiers, les coûts de transaction sont comptabilisés en augmentation de la valeur comptable de l'actif ou en diminution de la valeur comptable du passif et sont ensuite constatés sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode linéaire. Tout escompte ou prime lié à un instrument comptabilisé au coût après amortissement est amorti sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode linéaire et comptabilisé dans l'état des produits, charges et évolution des soldes de fonds consolidés à titre de produit ou de charge d'intérêt.

Dans le cas des actifs financiers comptabilisés au coût après amortissement, la Fondation comptabilise dans l'état des produits, charges et évolution des soldes de fonds consolidés une réduction de valeur, le cas échéant, lorsqu'elle observe un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs. Lorsque l'ampleur de la dépréciation d'un actif précédemment déprécié se réduit et que la réduction peut être rattachée à un événement postérieur à la comptabilisation de la moins-value, la moins-value déjà comptabilisée fait l'objet d'une reprise dans l'état des produits, charges et évolution des soldes de fonds consolidés de l'exercice au cours duquel la reprise a lieu.

Placements

Les placements sont investis par le biais d'une caisse commune qui détient et gère l'ensemble des valeurs mobilières de la Fondation. Les placements du fonds des programmes et du fonds de capitalisation sont investis dans un portefeuille dans lequel chaque fonds détient une quote-part. Les revenus nets de placements de ce portefeuille sont répartis mensuellement entre chacun des fonds selon la quote-part de leur participation. Les placements du fonds des rentes viagères sont investis dans un portefeuille distinct selon la méthode de l'investissement guidé par le passif. Les produits de placements sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés.

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

31 décembre 2017

2. Principales méthodes comptables (suite)

d) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Leur amortissement est calculé en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire, aux taux annuels suivants :

	Taux
Mobilier et équipement	20 %
Équipement informatique et logiciels	30 %
Améliorations locatives	Durée du bail

e) Constatation des produits

La méthode du report est appliquée pour comptabiliser les apports.

Fonds des programmes

Les apports affectés, c'est-à-dire les apports grevés d'une obligation d'utiliser de façon prescrite les ressources, sont constatés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits au cours de l'exercice où ils sont reçus et si leur encaissement est raisonnablement assuré.

Fonds des rentes viagères

Les contrats de rentes viagères conclus avec des titulaires rentiers sont présentés au fonds des rentes viagères et sont comptabilisés en vertu des méthodes comptables utilisées par les entreprises d'assurances de personnes. Les rentes souscrites sont comptabilisées en entier à la date de l'entente contractuelle. Les charges reflètent la totalité des coûts d'acquisition des contrats conclus durant l'exercice, la totalité des prestations aux rentiers sur la base d'exercice et les fluctuations de la provision pour prestations futures. Cette provision pour prestations futures est déterminée pour chaque contrat souscrit en fonction d'estimations actuarielles concernant les événements futurs et d'une marge raisonnable pour écarts défavorables, et est révisée annuellement en fin d'exercice. Elle correspond au montant qui, ajouté aux revenus de placements nets futurs estimatifs, permettra d'acquitter les montants estimatifs de prestations et de charges liées aux contrats en vigueur dans l'avenir.

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Notes afférentes aux états financiers consolidés (*suite*)

31 décembre 2017

2. Principales méthodes comptables (*suite*)

e) Constatation des produits (*suite*)

Fonds de capitalisation

Les legs particuliers sont constatés comme produits lors de leur encaissement ou du transfert du titre de propriété; les legs universels sont constatés comme produits lorsque le liquidateur obtient les certificats de libération des autorités fiscales.

Les apports versés par les donateurs pour le paiement de primes pour des polices d'assurance vie, dont la Fondation ou une des filiales est propriétaire et bénéficiaire, sont comptabilisés comme produits sous la rubrique des dons et le montant correspondant servant au paiement de primes est inscrit comme charges.

Les apports affectés en permanence par des donateurs sont constatés directement au solde de fonds.

f) Apports reçus sous forme de services

En raison de la difficulté pour déterminer la juste valeur des apports fournis par les bénévoles, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers consolidés. Plusieurs bénévoles consacrent de nombreuses heures à aider à la levée de fonds ou à la prestation des services. De plus, les membres du conseil d'administration de la Fondation et de ses comités agissent bénévolement et ne sont donc pas rémunérés pour les responsabilités qu'ils assument.

Cependant, les apports sous forme de services rendus par des experts non rémunérés pour leur travail dans les programmes internationaux sont comptabilisés à leur juste valeur estimative et sont constatés aux produits et aux charges.

g) Constatation des charges relatives aux programmes

Les contributions sont constatées lors des transferts de fonds aux partenaires responsables de l'exécution des programmes. Un transfert de fonds fait suite à un engagement approuvé par le conseil d'administration qui en a la responsabilité et à une entente avec le partenaire responsable de l'exécution du programme.

Les charges relatives aux programmes incluent les contributions, l'évaluation des programmes, la formation et le renforcement des partenaires, l'engagement du public et le suivi et accompagnement.

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Notes afférentes aux états financiers consolidés (*suite*)

31 décembre 2017

2. Principales méthodes comptables (*suite*)

h) Ventilation des charges

Le Fonds des programmes de la Fondation se livre à trois types d'activités : programmes, promotion et communication, et administration. Le coût de chacune de ces activités se compose des frais de personnel, des autres charges directement rattachées à l'activité et d'une quote-part des charges de fonctionnement communes à l'ensemble de ces activités.

Un des objectifs de la Fondation est de promouvoir l'engagement du public canadien envers l'aide humanitaire à l'étranger, par diverses mesures telles que la sensibilisation, l'information et l'appel à l'entraide. De même, la Fondation vise à faire progresser son œuvre et utilise ses communications avec le public à cet effet, qu'ils soient donateurs ou non. En conséquence, toutes les publications de la Fondation, imprimées ou électroniques, sont conçues pour inclure un volet pédagogique précis. Ainsi, les frais relatifs à ces communications avec le public sont répartis entre l'activité des programmes et l'activité de promotion et communication.

Les charges communes ou indirectes de fonctionnement sont réparties entre les activités selon des barèmes adaptés à chaque type de frais et appliqués avec constance d'année en année. Les barèmes sont les suivants :

- la masse salariale administrative est imputée selon la compilation du temps consacré par le personnel à chaque activité;
- les charges de services et autres consommables (téléphone, poste, messagerie, papeterie, impression, location d'équipement) sont réparties en fonction de l'utilisation;
- les charges liées aux ressources physiques (fournitures, matériel et logiciels informatiques, amortissements et divers) sont attribuées au prorata du nombre d'employés de chaque service.

i) Conversion des devises

Les éléments d'actif et de passif monétaires en devises sont convertis au cours en vigueur à la fin de l'exercice, tandis que les éléments non monétaires sont convertis aux cours historiques. Les produits (principalement les revenus de placements) sont convertis au cours mensuel moyen et les charges liées aux transactions en devises sont converties au cours à la date de la transaction. Les gains et les pertes de change sont principalement générés par la conversion de l'encaisse et des placements en devises et sont inclus dans les produits de placements.

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

31 décembre 2017

2. Principales méthodes comptables (suite)

j) Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers consolidés exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés aux états financiers consolidés et aux notes afférentes. Ces estimations et hypothèses sont fondées sur la connaissance que la direction possède des activités en cours. Parmi les principales composantes des états financiers consolidés exigeant de la direction qu'elle établisse des estimations figurent la provision pour prestations futures. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

3. Placements

	2017	2016
	Juste valeur	Juste valeur
Répartition par catégorie de titres :		
Dépôts et billets à court terme	1 419 757 \$	845 498 \$
Titres à revenus fixes*	23 844 338	24 611 118
Titres de participation	22 923 547	21 447 208
Revenus courus	173 619	174 800
	48 361 261 \$	47 078 624 \$
Répartition géographique :		
Titres canadiens	37 754 329 \$	37 704 116 \$
Titres étrangers	10 606 932	9 374 508
	48 361 261 \$	47 078 624 \$

* Les titres à revenus fixes détenus au 31 décembre 2017 dans le portefeuille du fonds des programmes et du fonds de capitalisation présentent une durée moyenne de 7,4 ans (7,3 ans au 31 décembre 2016) et un taux de rendement moyen prévu de 2,5 % (2,6 % en 2016).

Les placements du fonds des rentes viagères sont investis dans un portefeuille distinct et sont composés uniquement de dépôts et billets à court terme et de titres à revenus fixes.

Les titres à revenus fixes détenus au 31 décembre 2017 dans le portefeuille du fonds des rentes viagères présentent une durée moyenne de 6,6 ans (6,6 ans au 31 décembre 2016) et un taux de rendement moyen prévu de 2,7 % (2,5 % en 2016).

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

31 décembre 2017

4. Immobilisations

	2017		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Mobilier et équipement	227 614 \$	208 707 \$	18 907 \$
Équipement informatique et logiciels	533 976	477 061	56 915
Améliorations locatives	385 405	367 973	17 432
	1 146 995 \$	1 053 741 \$	93 254 \$

L'amortissement de l'exercice est de 41 860 \$ (39 656 \$ en 2016).

	2016		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Mobilier et équipement	225 481 \$	201 899 \$	23 582 \$
Équipement informatique et logiciels	557 555	500 208	57 347
Améliorations locatives	381 510	365 877	15 633
	1 164 546 \$	1 067 984 \$	96 562 \$

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

31 décembre 2017

5. Contribution du gouvernement canadien reportée et contributions du public et d'organismes reportées

La contribution du gouvernement canadien reportée se détaille comme suit :

	2017	2016
Contribution reportée de l'exercice précédent	2 358 976 \$	1 095 562 \$
Contribution reçue au cours de l'exercice	6 423 338	6 830 676
	8 782 314	7 926 238
Contribution constatée comme produits de l'exercice	(6 043 396)	(5 567 262)
Contribution reportée à l'exercice suivant	2 738 918 \$	2 358 976 \$

Elle se répartit comme suit :

Projet d'innovation et mobilisation pour la sécurité alimentaire (IMSA) au Burkina Faso, en Bolivie et au Pérou	1 362 585 \$	1 228 989 \$
Projet de santé maternelle et infantile (PROSAMI) en Haïti	1 245 717	938 379
Projet d'aide humanitaire dans l'Extrême-Nord du Cameroun	130 616	191 608
	2 738 918 \$	2 358 976 \$

Les contributions du public et d'organismes reportées proviennent de différentes sources et concernent différentes campagnes. Ces contributions se détaillent comme suit :

	2017	2016
Contributions reportées de l'exercice précédent	332 176 \$	254 393 \$
Contributions reçues au cours de l'exercice	2 602 561	1 940 330
	2 934 737	2 194 723
Contributions constatées comme produits de l'exercice	(2 153 509)	(1 862 547)
Contributions reportées à l'exercice suivant	781 228 \$	332 176 \$

Elles se répartissent comme suit :

Projets à l'international	115 809 \$	138 759 \$
Projets au Québec	195 000	189 500
Fonds Gilberte Falardeau	451 500	–
Autres dons affectés et dépôts	18 919	3 917
	781 228 \$	332 176 \$

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

31 décembre 2017

6. Provision pour prestations futures du fonds des rentes viagères

La provision pour prestations futures à verser aux titulaires rentiers est fondée sur l'hypothèse de la continuité des opérations et tient compte du degré de risque relatif à ces engagements, incluant une provision pour écarts défavorables.

La variation nette de la provision pour prestations futures au cours de l'exercice résulte des opérations suivantes :

	2017	2016
Variation de la provision :		
Affaires nouvelles	1 707 790 \$	1 502 197 \$
Affaires en vigueur	(1 650 000)	(1 340 466)
	57 790	161 731
Changements d'hypothèses et de méthodologie	-	1 130 000
Variation nette de l'exercice	57 790	1 291 731
Solde de la provision au début	19 094 128	17 802 397
Solde de la provision à la fin	19 151 918 \$	19 094 128 \$

Afin de valider son évaluation actuarielle des obligations de rentes en vigueur, la direction mandate des actuaires-conseils indépendants pour évaluer ce passif sur une base biennale. Conformément à cette pratique, la provision pour prestations futures a fait l'objet d'une évaluation actuarielle indépendante au 31 décembre 2016. Les tables d'espérance de vie et autres hypothèses actuarielles utilisées lors de la dernière évaluation indépendante ont été utilisées par la direction pour déterminer la provision pour prestations futures au 31 décembre 2017.

Les opérations se rapportant à ces contrats de rentes viagères étant les seules activités du fonds des rentes viagères, les placements du fonds représentent la totalité des actifs auxquels est adossée la provision pour prestations futures. Ces placements sont investis distinctement selon la méthode de l'investissement guidé par le passif. La politique de placements et la composition du portefeuille tiennent compte des besoins estimatifs de liquidités futures pour rencontrer les obligations du fonds des rentes viagères et des risques liés à ce passif adossé à l'actif. Le portefeuille comprend des valeurs comportant les caractéristiques similaires à celles du passif.

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

31 décembre 2017

7. Solde de fonds du fonds de capitalisation affecté en permanence

Le solde de fonds du fonds de capitalisation affecté en permanence est constitué des dotations suivantes :

	2017	2016
Fonds commémoratif Carmen Bordeleau	3 085 039 \$	2 834 940 \$
Fonds Jeanne	1 130 569	1 038 915
Fonds commémoratif Jean-Charles Clouet	771 380	708 845
Fonds Serkmet	623 541	574 403
Fonds commémoratif Eugène Beauregard	578 334	531 449
Fonds D ^r Dag Munro et Micheline Groleau	497 133	456 831
Fonds commémoratif Cécile Moussali	161 700	148 594
Fonds commémoratif Claire Langlois	139 457	128 152
Fonds commémoratif Maurice Picory	119 873	110 155
Fonds commémoratif Félix-Adolphe et Stella Senécal	91 354	83 949
	7 198 380 \$	6 616 233 \$

En vertu de la politique adoptée par la direction quant à l'administration des montants affectés en permanence par des donateurs, le montant original affecté par un donateur est augmenté ou diminué en fonction de la variation de la juste valeur des placements liés à cette affectation. Au 31 décembre 2017, les montants originaux affectés par des donateurs totalisent 4 620 005 \$ (4 620 005 \$ au 31 décembre 2016).

8. Produits de placements

	2017	2016
Intérêts et dividendes	1 188 256 \$	1 242 274 \$
Augmentation de la juste valeur	2 488 322	1 570 771
	3 676 578	2 813 045
Frais de gestion, de garde des valeurs et d'évaluation de performance	(212 210)	(191 727)
	3 464 368 \$	2 621 318 \$

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

31 décembre 2017

9. Ventilation des charges du fonds des programmes

2017			
	Programmes	Promotion et communication	Administration
Total avant répartition	10 391 126 \$	1 107 304 \$	1 245 264 \$
Répartition des charges communes :			
Masse salariale administrative	146 378	150 179	(296 557)
Services et autres consommables	17 990	34 918	(52 908)
Ressources physiques	52 732	65 734	(118 466)
	217 100	250 831	(467 931)
	10 608 226	1 358 135	777 333
Frais d'engagement du public	349 944	(349 944)	-
Total après répartition	10 958 170 \$	1 008 191 \$	777 333 \$
2016			
	Programmes	Promotion et communication	Administration
Total avant répartition	9 656 213 \$	821 834 \$	1 154 361 \$
Répartition des charges communes :			
Masse salariale administrative	127 958	150 284	(278 242)
Services et autres consommables	16 079	28 997	(45 076)
Ressources physiques	54 536	58 733	(113 269)
	198 573	238 014	(436 587)
	9 854 786	1 059 848	717 774
Frais d'engagement du public	245 105	(245 105)	-
Total après répartition	10 099 891 \$	814 743 \$	717 774 \$

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

31 décembre 2017

10. Programmes

	2017			2016	
	Programmes internationaux	Programmes au Québec	Aide humanitaire	Total	Total
Contributions	6 286 902 \$	1 223 200 \$	1 000 891 \$	8 510 993 \$	7 918 090 \$
Évaluation des programmes, formation et renforcement des partenaires	545 198	179 439	53 941	778 578	630 541
Engagement du public	355 228	50 876	–	406 104	255 990
Suivi et accompagnement	909 678	214 673	138 144	1 262 495	1 295 270
	8 097 006 \$	1 668 188 \$	1 192 976 \$	10 958 170 \$	10 099 891 \$

11. Polices d'assurance vie

Le capital assuré au 31 décembre 2017, pour les polices d'assurance vie de donateurs dont la Fondation ou une des filiales est propriétaire et bénéficiaire, s'élève à 3 062 132 \$ (3 074 632 \$ au 31 décembre 2016) et sera comptabilisé lors du décès des donateurs.

12. Successions en voie de liquidation

Les actifs des successions en voie de liquidation dont la Fondation est liquidatrice sont détenus en fiducie jusqu'à ce qu'ils soient constatés. Au 31 décembre 2017, la valeur de ces biens s'élève à 231 272 \$ (173 099 \$ au 31 décembre 2016).

13. Régime de retraite

Le régime de retraite au bénéfice des employés de la Fondation est un régime à cotisations déterminées. Les obligations financières de la Fondation envers ce régime sont acquittées régulièrement et, au 31 décembre 2017, toutes les obligations ont été comptabilisées. La charge et le montant payé pour l'exercice s'élèvent à 111 341 \$ (99 637 \$ en 2016).

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

31 décembre 2017

14. Engagements

Programmes

Les programmes favorisent le développement durable et s'étalent sur plusieurs exercices. Les engagements pris par la Fondation ou par les filiales pour le maintien des programmes en cours au-delà du 31 décembre 2017 sont les suivants :

2018	7 774 954 \$
2019	4 624 909
2020	1 510 067
2021	605 536
	14 515 466 \$

Une partie importante du financement des programmes internationaux provient du gouvernement canadien. Une entente de financement a été conclue avec Affaires mondiales Canada (AMC) pour le projet IMSA pour les années 2015 à 2020, une pour le projet PROSAMI pour les années 2016 à 2020 et une autre pour le projet d'aide humanitaire dans l'Extrême-Nord du Cameroun pour les années 2017 à 2019. Les engagements reliés à ces projets, inclus dans le total ci-haut, sont de 11 946 384 \$ dont 9 572 717 \$ seront payés par AMC.

Locaux administratifs et équipement

La Fondation est liée par un contrat de location de locaux administratifs minimalement jusqu'au 30 septembre 2020 et par des contrats de location d'équipement échéant jusqu'en mars 2020, ce qui représente des engagements minimaux répartis comme suit :

2018	83 512 \$
2019	83 512
2020	56 362
	223 386 \$

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Notes afférentes aux états financiers consolidés (*suite*)

31 décembre 2017

15. Instruments financiers

En raison de ses actifs financiers, la Fondation est exposée aux risques suivants liés à l'utilisation des instruments financiers :

Risque de change

Un nombre important des programmes internationaux est réalisé en devises. La Fondation est donc exposée aux fluctuations des devises.

Les placements dans les titres mondiaux sont détenus par l'entremise d'unités d'un fonds de placement qui sont libellées en dollars canadiens. Cependant, les placements effectués par ce fonds le sont en devises. La Fondation est donc indirectement soumise à un risque de change.

La Fondation ne gère pas activement ce risque.

Risque de taux d'intérêt

Parmi les actifs de la Fondation, seuls les placements en titres à revenu fixe comportent un risque de marché découlant des variations de taux d'intérêt. La Fondation gère ce risque par les contraintes de sa politique de placements imposée aux gestionnaires de la caisse commune.

Risque de prix

Le risque de prix est le risque découlant de la volatilité des cours des titres. La Fondation est exposée au risque de marché en raison de la détention d'actions et de participation dans des fonds communs de placement. Le niveau de risque actuel auquel est exposée la Fondation varie selon la conjoncture des marchés et la composition de l'actif.

Risque de crédit

Le risque de crédit maximal pour la Fondation est limité à la juste valeur des placements telle que présentée au bilan.

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Renseignements supplémentaires :

Produits, charges et évolution des soldes de fonds consolidés

Fonds des programmes

Exercice terminé le 31 décembre	2017	2016
Produits		
Gouvernement canadien	6 043 396 \$	5 567 262 \$
Gouvernement québécois	194 312	24 426
Dons	2 153 509	1 862 547
Placements	322 826	131 295
	8 714 043	7 585 530
Charges		
Programmes	10 958 170	10 099 891
Promotion et communication	1 008 191	814 743
Administration	777 333	717 774
	12 743 694	11 632 408
Insuffisance des produits par rapport aux charges	(4 029 651)	(4 046 878)
Virement du fonds de capitalisation pour soutenir les opérations de l'exercice	4 045 000	4 050 000
Variation du solde de fonds liée aux activités de l'exercice	15 349	3 122
Solde de fonds au début	2 811 834	2 808 712
Solde de fonds à la fin	2 827 183 \$	2 811 834 \$
Composé de :		
Solde de fonds investi en immobilisations	93 254 \$	96 562 \$
Solde de fonds disponible pour maintenir un fonds de roulement et appuyer les engagements liés aux programmes	2 733 929	2 715 272
	2 827 183 \$	2 811 834 \$

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Renseignements supplémentaires :

Produits, charges et évolution des soldes de fonds consolidés

Fonds des rentes viagères

Exercice terminé le 31 décembre	2017	2016
Produits		
Rentes souscrites	2 202 404 \$	2 031 650 \$
Placements	657 119	449 464
	2 859 523	2 481 114
Charges		
Prestations aux titulaires de contrats	2 208 440	2 136 555
Variation de la provision pour prestations futures	57 790	161 731
Changements d'hypothèses et de méthodologie	–	1 130 000
Promotion et communication	220 240	203 165
Administration	97 990	96 362
	2 584 460	3 727 813
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	275 063	(1 246 699)
Virement (de l'excédent) de l'insuffisance de l'exercice au fonds de capitalisation	(275 063)	1 246 699
Variation du solde de fonds liée aux activités de l'exercice	–	–
Solde de fonds au début	–	–
Solde de fonds à la fin	– \$	– \$

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Renseignements supplémentaires :

Produits, charges et évolution des soldes de fonds consolidés

Fonds de capitalisation

Exercice terminé le 31 décembre	2017	2016
Produits		
Legs	1 047 510 \$	2 813 697 \$
Dons	78 539	76 629
Placements	2 484 423	2 040 559
	3 610 472	4 930 885
Charges		
Promotion et communication	112 605	289 032
Administration	121 947	122 657
Primes d'assurance vie	48 336	49 903
	282 888	461 592
Excédent des produits sur les charges	3 327 584	4 469 293
Virement de l'excédent (de l'insuffisance) de l'exercice du fonds des rentes viagères	275 063	(1 246 699)
Fonds affectés reçus	–	1 456 831
Virement au fonds des programmes pour soutenir les opérations de l'exercice	(4 045 000)	(4 050 000)
Variation du solde de fonds liée aux activités de l'exercice	(442 353)	629 425
Solde de fonds au début	24 609 250	23 979 825
Solde de fonds à la fin	24 166 897 \$	24 609 250 \$
Composé de :		
Solde de fonds affecté en permanence	7 198 380 \$	6 616 233 \$
Solde de fonds affecté par la direction pour assurer la pérennité et soutenir le financement à long terme des programmes	16 968 517	17 993 017
	24 166 897 \$	24 609 250 \$